

Commune de Villard-de-Lans

Plan Local d'Urbanisme

## **CAHIER DES RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES ET PAYSAGERES**

### **Zone U 3**

Coordonné avec le document de la Mission Paysage de la Communauté de Communes du Massif du Vercors « Construire dans le Vercors 4 montagnes » 2004.

Sommaire

Introduction

1. Le permis de construire et le volet paysager
2. Terrassement, accès et implantation de la construction
  - a) le terrassement de la construction
  - b) l'emplacement du garage
  - c) la voirie interne
3. Volume
4. Toiture et couverture
  - a) les pans de toiture
  - b) les passes de toit
  - c) les ouvertures en toiture
5. Façades
  - a) le pignon à redans, le pignon lauzé
  - b) le bardage
  - c) l'authenticité des matériaux
  - d) les ouvertures
  - e) les gardes corps
  - f) les volets et fermetures
  - g) la composition en façade
  - h) les enduits et parement bois
6. Clôture
7. Espaces libres et plantations
  - a) les abords de la construction
  - b) la haie libre, l'alignement
  - c) les essences d'arbres et d'arbustes

## Introduction

Le cahier des recommandations architecturales et paysagères est un document, consultable en mairie, mis à la disposition des services instructeurs publics et des pétitionnaires privés.

Les recommandations sont indicatives et incitatives, elles énoncent les grands principes d'une qualité architecturale et paysagère, elles s'attachent particulièrement :

- à l'insertion des constructions dans le paysage,
- à privilégier une économie de moyens et d'effets en accord avec les savoir faire locaux et les économies d'énergie,
- à inciter à la réhabilitation respectueuse des constructions anciennes mettant en valeur l'architecture spécifique des différentes zones répertoriées sur la commune (bourg traditionnel, climatisme, régionalisme, hameaux...),
- à promouvoir une architecture de qualité en accord avec une architecture traditionnelle.

Villard-de-Lans, par sa situation au pied des arrêtes du Gerbier est le site le plus montagnard du Vercors. L'ondulation des collines, la présence des grands prés et de zones humides en fond de vallons, sont tout aussi remarquables et d'une grande qualité paysagère.

Les implantations humaines ont su mettre à profit ce site exceptionnel et aujourd'hui

Villard-de-Lans se caractérise par la diversité de son architecture qui au cours de son histoire s'est adaptée aux besoins de la population. Cette diversité se traduit :

- Dans le bourg traditionnel (zone U1), par un bâti ancestral. C'est une organisation continue de volumes, groupés ou alignés sur l'espace public. Seuls les bâtiments publics ou d'une certaine importance se distinguent de cette organisation.
- Au sud et à l'est du bourg traditionnel, par le bâti du climatisme (zone U2) fait de grandes villas, de grands hôtels et de chalets. C'est une organisation dispersée où chaque volume est isolé sur sa parcelle.
- Le bâti contemporain d'après guerre (zone U3) est très diversifié, maisons individuelles isolées, maisons de lotissement, immeubles. C'est une organisation de volumes discontinus, fortement dépendants du tissu viaire sur lequel ils s'alignent le plus souvent. Ces constructions répondent à des critères architecturaux néo-montagnard par l'introduction de structure ou de détails utilisant majoritairement le bois.
- Dans les hameaux (zones Uh et Nh) et dans les fermes isolées (zone A), l'architecture rurale traditionnelle est dominante. La présence de constructions récentes n'a pas encore compromis l'organisation groupée de bâtiments indépendants répondant à des critères d'exploitation agricole.

Le règlement et le cahier de recommandations cherchent à préserver cette diversité.

D'autre part, certains systèmes constructifs fortement identifiables sur le territoire communal comme la toiture à deux pans et les pignons lauzés, se sont pérennisés au fil du temps en adaptant à chaque époque les matériaux de construction.

La volonté de la commune est de prolonger cette identité à travers les nouvelles constructions.

# 1- Le volet paysager du permis de construire, des outils au service de la qualité architecturale

*Construire, rénover, aménager son jardin, c'est s'inscrire dans le paysage et le transformer pour plusieurs générations. Il importe de prendre en considération la construction dans l'ensemble du site.*

Le volet paysager complet (coupe du terrain, photos, document graphique d'insertion, notice) du Permis de Construire n'est obligatoire que si la demande de permis de construire répond à des conditions bien précises.

Sont dispensé du document graphique et de la notice les projets qui répondent simultanément à trois conditions :

- être situé dans une zone urbaine d'un PLU
- être situé hors zone de protection au titre des monuments historiques et des sites,
- être exempté du recours à l'architecte (constructions inférieures à 170 m<sup>2</sup> de surface hors œuvre nette).

**a) Dans tous les cas**, en dehors des demandes de permis ne comportant ni modification du volume extérieur et des abords, ni changement de destination, certaines pièces du volet paysager et précisions à apporter au dossier vous aident à mieux apprécier l'impact de la construction et à mieux l'inscrire dans son environnement :

- Le plan masse (échelle 1/500 à 1/200<sup>ème</sup>) permet de préciser la position de la construction par rapport aux limites, son orientation, les réseaux, les accès sur le terrain et son relief. Sur le même plan, il convient de reporter les aménagements des abords : voirie interne, aire de stationnement, végétations existantes et à planter, clôture (préciser leur nature) et talus.

- Une ou plusieurs coupes (échelle 1/500 à 1/100<sup>ème</sup>) sont nécessaire pour représenter :

- la construction et son élévation
- son implantation et les modifications éventuelles apportées au terrain.

Elle doit représenter la pente du terrain naturel, la hauteur totale du projet en prenant pour référence les cotes du terrain avant travaux, le pourcentage des pentes de toit.

Elle permet d'apprécier la topographie et l'adaptation de la future construction sur le site.

- Les photographies présentent le terrain vu de près et vu de loin dans le site, elles permettent de situer le terrain respectivement dans le paysage proche et lointain et d'apprécier la place qu'il y occupe, le relief, les plantations, l'occupation des parcelles voisines. Les points et angles de prises de vue sont reportés sur le plan de situation et le plan masse. Les sites de montagne sont favorables à des prises de vue éloignées et plongeantes.

A ces photos il est intéressant d'y adjoindre des photos de l'environnement : plantations ou éléments marquant du paysage, constructions alentour, les différents matériaux utilisés, les couleurs des façades, des volets.

Ces éléments du dossier aident le pétitionnaire à prendre en compte l'intégralité du paysage qui sera le sien, à l'observer, à mieux le comprendre.

**b) Dans le cas d'un volet paysager complet**, le document graphique et la notice sont produits en plus des autres pièces :

- le document graphique se fait à partir d'une photo prise à une distance qui permet d'apprécier l'environnement (bâti, plantations, éléments remarquables, relief...). Un dessin en

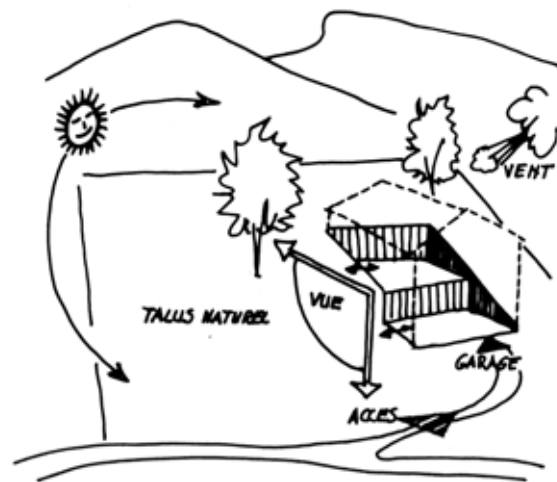
perspective à la même échelle et suivant le même point de vue permet d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement, son impact visuel ainsi que le traitement des accès et des abords. Lorsque le projet comporte la plantation d'arbres de haute tige, le document fait apparaître la situation à long terme.

- la notice permet de justifier les options retenues pour le projet architectural et les espaces extérieurs. A cet effet, elle décrit le paysage et l'environnement existant : nature du site, topographie, espaces publics, desserte, bâti voisin, plantations. Elle expose les dispositions prévues pour assurer l'insertion dans le paysage de la nouvelle construction, les accès, les abords...

## 2- Terrassement, accès et implantation de la construction

Les critères à prendre en considération pour une bonne implantation de la construction et pour minimiser les travaux de terrassement sont nombreux :

- la topographie du terrain, s'il est plat ou pentu,
- l'accès depuis la voie publique par le bas ou par le haut du terrain,
- l'orientation pour exposer au mieux les pièces à vivre et leurs prolongements extérieurs
- le sens du vent dominant pour se protéger au mieux
- les vues que l'on veut privilégier depuis la maison et ses abords
- le contexte et l'implantation des constructions environnantes.



Exemple d'implantation

### a) Le terrassement de la construction

Le principe étant la simplicité et l'économie, le terrassement se limite à l'emprise de la construction et à ses prolongements immédiats. Pour cela :

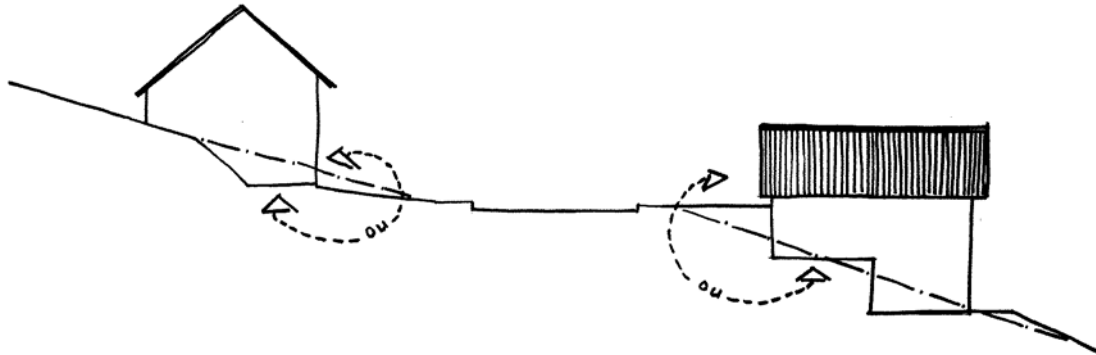
- ne pas créer une plateforme sur laquelle on pose la construction,
- adapter le plan et les différents niveaux pour suivre la pente,
- bien apprécier la position des portes d'entrée et de garage en tenant compte du niveau de la voie publique et de la pente naturelle du terrain, rechercher l'accès plein pied,
- ne pas avoir peur d'enterrer partiellement la construction.

Les décaissements sont traités en talus naturel avec une pente la plus adoucie possible ou en mur de soutènement (hauteur maximum 1 niveau) dans le prolongement du mur de la construction (voir dessin ci-dessous).

**b) L'emplacement du garage dans la construction** est déterminant. Sur un terrain en pente il est différent suivant que l'on accède par le bas ou par le haut du terrain :

- accès par le bas du terrain, le garage est situé en partie basse de la construction, soit face à la route avec une voirie réduite, soit sur le côté de la construction avec un chemin qui suit les courbes de niveaux.

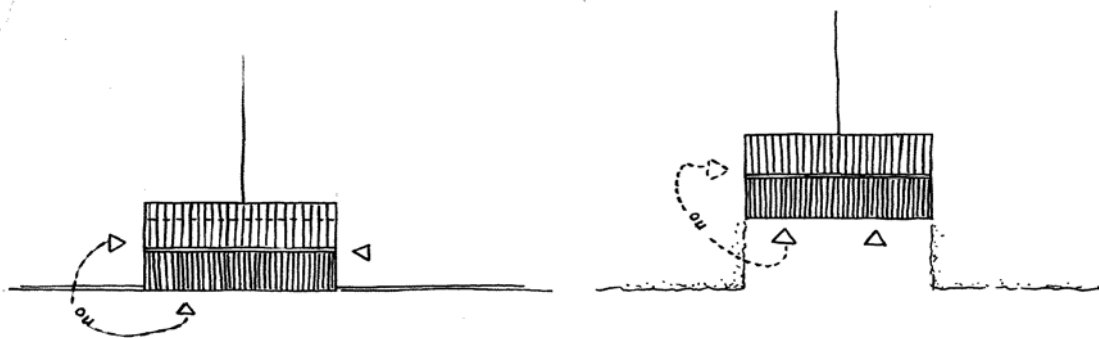
- accès par le haut du terrain, le garage est situé en partie haute de la construction, soit face à la route avec une voirie réduite, soit sur le côté de la construction avec un chemin qui suit les courbes de niveaux. Il peut occuper le volume sous toiture dans le même esprit que les granges d'autrefois.



L'implantation d'un garage indépendant en partie basse ou haute du terrain peut être intéressante dans bien des cas :

- en limite du domaine public dans le prolongement du muret ou éloigné de 5 mètres
- en limite séparative avec la possibilité de jumeler la construction avec celle du voisin
- à l'angle du terrain sur les deux limites

Il est possible d'intégrer l'abri bois à la construction.



### c) La voirie interne

Le chemin le plus court et le moins large possible a tous les avantages : moins de terrassement, moins de surface de revêtement, moins d'entretien et de déneigement en hiver.

C'est pourquoi :

- l'implantation de la maison se rapproche au mieux de la voie publique,
- le garage est facile d'accès,
- la porte d'entrée est facile d'accès et évidente à trouver.

Les revêtements des aires de stationnement et des chemins sont perméables.

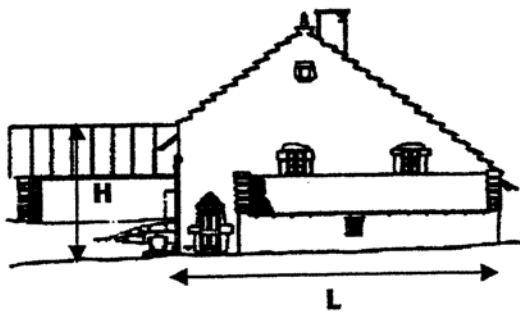
Le chemin peut être traité comme un chemin de campagne : accotements et terre plein central en herbe.



### 3- Volume

En observant attentivement l'habitat traditionnel, vous comprendrez l'acquis des années et vous pourrez envisager son évolution dans une nouvelle construction.

Dans le Vercors, comme dans de nombreuses régions de montagne, la volumétrie des constructions anciennes traditionnelles est simple et massive. Elle se caractérise par son ancrage au sol, son adaptation dans la pente, ses grands toits longilignes et ses pignons lauzés. Le volume abrite l'habitation et l'exploitation, c'est un parallélépipède rectangle de 12m x 12m x 25m coiffé d'un toit à 2 pans. Le faîtage du toit est dans le sens de la longueur de la construction. La maison paysanne type présente une dissymétrie du pignon, le pan nord touche presque à terre et protège la construction du vent.



Cette volumétrie s'adapte facilement à notre mode de vie actuelle, elle est économique, soucieuse de l'environnement et optimisée par rapport aux contraintes climatiques (espaces tampons au nord). Le plan plus long que large et la hauteur maximum à l'égout proportionnelle à la largeur permettent de pérenniser ce volume.

### 4- Toiture et couverture

#### a) Les pans de toiture

Les constructions anciennes traditionnelles ont une toiture simple, à deux pans à 90 % de pente. Leur faîtage unique est dans le sens de la longueur du bâtiment. Ce grand volume était réservé au stockage du foin. La toiture souvent dissymétrique protège la construction des vents dominants.

Aujourd'hui, les pentes sont plus faibles pour faciliter l'aménagement des combles. Le minimum imposé dans la zone reste conforme au principe général et ne peut être inférieur à 70 %.

#### b) Les passes de toit

Les passes de toit sont à larges débords, 60 cm minimum. Le besoin de protéger un balcon, une entrée, un passage peut entraîner une augmentation de la dépassée.

Les petites constructions de moins de 50 m<sup>2</sup> au sol ne sont pas tenues à cette règle.

Cas particulier de la maison à redans :

Autrefois, la maison à redans était recouverte de chaume, le mur gouttereau se finissait sur des lauzes en arase. Aussi, pour éviter toutes prises au vent, la passe de toiture était réduite au minimum. Aujourd'hui, le matériau de couverture a changé, néanmoins il serait justifié d'avoir une passe de toit réduite à 30/40 cm. Cela renforcerait le côté massif de la construction.

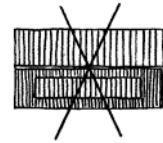
Sur un même bâtiment, le pignon à redans peut être unique, l'autre pignon peut être traité avec une passe de toit.

Dans le cas d'une rénovation de toiture, les lauzes en arases doivent être conservées.

### c) Les ouvertures en toiture

L'utilisation du volume sous toiture en pièces habitables pose le problème de l'éclairage.

Les toits traditionnels étaient remarquables par leur grande simplicité, il convient de conserver cet esprit. Le châssis de toiture est la solution qui reste la plus discrète. Il convient de rechercher avant tout l'éclairage en pignon.



Dans tous les cas d'aménagement d'ouvertures en toiture, le pan de toit principal doit rester dominant sur l'ensemble de la composition. Les lucarnes doivent être limitées en nombre.



L'emprise maximum en plan des ouvertures est de 30%.

Cela concerne particulièrement la lucarne rampante.

Ne pas cumuler différents types d'ouverture en toiture. Seul le châssis de toiture peut se cumuler avec un autre type d'ouverture.

1. le coyau (chien assis en continuité de la façade) et l'engranjou (grande lucarne) peuvent être une bonne réponse pour rendre habitable le volume sous toiture, si ils sont traités de façon unique sur une construction individuelle. Leur position doit être dissymétrique par rapport au toit (la porte de grange pour laquelle il était destiné se trouvant sur un coté et non à l'axe). En les plaçant à l'axe, il ferait office de fronton classique ce qui n'est pas souhaitable.
2. la lucarne jacobine et la lucarne pendante seront de proportion plus haute que large et de dimension réduite. Leurs positions, de préférence sur un seul pan de toit seront majoritairement alignées sur les ouvertures de la façade.
3. La lucarne rampante peut être intéressante en bande continue, dans ce cas elle permet l'éclairage de plusieurs pièces.



l'engranjou



le coyau

Les menuiseries des lucarnes seront de préférence de couleur foncée pour ne pas être trop visible dans l'ensemble de la toiture. Seules les ouvertures dans le prolongement de la façade sont traitées à l'identique des autres fenêtres.



lucarne rampante



lucarne pendante



lucarne à deux pans dite jacobine,

Source :  
DICOBAT Dictionnaire général du  
bâtiment, Jean de Vigan, éditions arcature

## 5- Façades

### a) Le pignon à redans, le pignon lauzé

Sur les bâtiments anciens traditionnels, la lauze est une pierre plate, large dalle de calcaire non gléif d'une épaisseur de 6 à 8 cm. Ses dimensions sont carrées, 80 par 80 cm, et elle est taillée

de façon à dépasser de 15 cm environ de part et d'autre du mur pignon, lequel a une épaisseur de 50/55 cm environ. La lauze a un aspect brut, sur les deux faces, avec un chant éclaté. Le mur pignon est à redans, chaque redan est incliné pour l'évacuation des eaux de pluie, leurs pentes qui n'est pas uniforme, varient de 22 à 44 % suivant la pente générale du pignon qui elle suit la pente du toit.

Une lauze particulière est posée à plat sur le fait du pignon. Elle est surmontée d'une « couve », pierre oblongue en forme de quille ventrue, arasée à la base.

Sur les bâtiments du 20<sup>ème</sup> siècle, la rénovation peut être effectuée selon les mêmes principes, ou à l'aide de matériaux différents. Les pentes de toiture étant plus faible, l'inclinaison des redans est aussi différente (33 % à 38 %).

Les constructions neuves peuvent adopter le principe du pignon à redans. Le mur doit avoir une certaine épaisseur, 40 cm paraît nécessaire. Le choix est ouvert dans le matériau adopté pour les dalles, les redans doivent respecter une inclinaison mais ne sont pas obligatoirement recouverts. Le dépassement de la dalle doit être proportionné. La dalle doit avoir une épaisseur suffisante suivant le matériau employé.

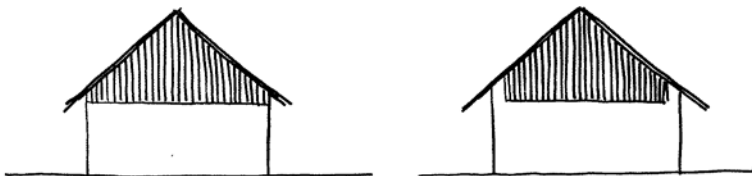
En dehors du bourg où les constructions répondent à des contraintes de mitoyenneté, d'alignement et de densité, les constructions à pignons à redans doivent répondre à une volumétrie traditionnelle : parallélépipède rectangle, sens du faîtage et proportions.

Il est important de soigner particulièrement la confection du solin entre la toiture et le pignon pour éviter toutes infiltrations.

### **b) Le bardage**

Traditionnellement, le bardage était réservé à la hauteur sous toiture du pignon de la grange, il servait à ventiler le foin. Le bardage était fait de larges planches posées verticalement. Le bord inférieur était coupé soigneusement à l'horizontale et sans décroché.

Aujourd'hui, en dehors des maisons à ossature bois et des extensions pour lesquels il ne s'applique pas, ce principe peut être une solution pour les nouvelles constructions.



### **c) L'authenticité des matériaux**

*C'est l'usage que l'on fait de la matière qui lui donne sa noblesse.*

Il convient de respecter l'authenticité des matériaux, le bois comme la pierre. C'est pourquoi, toute rénovation ou toute construction neuve doivent utiliser un matériau pour ses qualités propres et non pour une raison uniquement esthétique ou décorative.

Tout placage est interdit.

Ainsi:

- le bois est utilisé en ossature et en doublage (ex : charpente et bardage des pignons). Il est léger et facile à mettre en œuvre.
- la pierre est utilisée en mur massif pour ses qualités d'inertie.



#### **d) Les ouvertures**

Dans les bâtiments anciens traditionnels, les portes et fenêtres de la partie habitation sont petites, étroites et plus hautes que larges. L'alignement des éléments est recherché. A l'inverse, dans la partie exploitation, la taille des ouvertures est beaucoup plus variable et les portes de grange sont larges et hautes, c'est l'usage qui guide la composition.

Aujourd'hui, les matériaux et techniques de construction actuelles nous encouragent à profiter de grandes baies largement ouvertes permettant un bon ensoleillement des pièces intérieures. Tout en conservant généralement aux fenêtres et châssis des proportions plus étroites, la création de larges baies répondant à un besoin et un mode de vie plus actuel est possible dans l'esprit des ouvertures et aérations des granges (pignons bardés et grandes portes grangères).

#### **e) Les gardes corps**

Les garde-corps et les balcons ne se rencontrent pas sur la construction ancienne traditionnelle.

Aujourd'hui, pour respecter cet esprit, les barreaudages doivent être simples et ne pas présenter de « motifs » régionalistes. Le métal est mieux adapté aux constructions maçonnées et enduites, il offre plus de transparence et se remarque moins en façade.

Toutes rénovations doivent respecter l'esprit d'origine.

#### **f) Les volets et fermetures**

Traditionnellement, les volets connus sous le nom de volets dauphinois sont en bois à panneaux pleins, avec une traverse médiane. Ils étaient peints. Des persiennes pouvaient remplacer les panneaux en partie basse et haute. Ils restent aujourd'hui une bonne solution pour l'occultation des ouvertures.

Les volets avec des écharpes diagonales (en Z) n'étaient pas utilisés.

Les volets roulants, les volets coulissants permettent l'occultation des grandes baies. La couleur blanche n'est pas souhaitable, trop visible dans le paysage.

Les grands battants des portes de grange peuvent être conservés dans le cas d'une réhabilitation. Laissés tels quels ils permettent de ménager un sas entièrement vitré pour un ensoleillement maximum. Ils peuvent aussi inspirer l'occultation d'une grande baie dans une construction neuve.



#### **g) La composition en façade**

La position des ouvertures en façade et en toiture, si nécessaire, ne dépend pas seulement de l'aménagement intérieur. Il convient de faire une recherche de composition générale, en fonction du volume et de chaque façade : proportion des ouvertures, positionnement, alignement ou recherche de dissymétrie.

Dans une rénovation, les transformations doivent conserver l'esprit de la construction. L'aménagement intérieur s'adapte aux ouvertures existantes et permet leurs conservations.

Pour plus d'ensoleillement dans une pièce, il sera préférable de créer une nouvelle ouverture, même petite que de modifier l'existante.

### h) Les enduits et parement bois

Sur les bâtiments anciens traditionnels, les façades étaient traitées différemment: enduits pour la partie habitable, pierres apparentes pour la partie exploitation. Dans le cas d'une réhabilitation, ne serait-il pas intéressant de maintenir cette diversité et de conserver à chaque partie l'esprit d'origine.



Photo - Michèle Prax

Façade de ferme à Méandre

La couleur des enduits et des lasures doit permettre à la construction de se fondre au milieu du bâti existant et dans le paysage et donner l'impression qu'elle a toujours été là. Pour cela, il faut observer la teinte des vieux enduits sur les murs anciens : les couleurs vont du gris au beige. Les couleurs ocre et rose sont à éviter, de même des lasures orangées ou trop chaudes. Le bois peut être laissé naturel, le pin douglas, le mélèze ne demande pas d'entretien et prennent une belle patine grise argentée avec le temps.

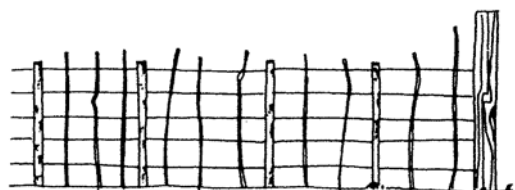
## 6- Clôtures

Traditionnellement, les espaces privés n'étaient pas clos, y compris sur le domaine public.

Si nécessaire, les clôtures seront légères, avec ou sans lisse, réalisées de façon traditionnelle avec des branches ou des piquets, parfois refendus, directement plantés dans le sol et lié entre eux par du fils de fer, du barbelé. Elles peuvent être doublées par un grillage galvanisé, de maille carré 100/100.

La clôture ne respecte pas forcément les limites de la parcelle. Sur la parcelle, il faut préférer des enclos réservés, au chien, au potager..., l'accès au garage est de préférence direct, sans portail. Chaque limite peut être pensée et traitée différemment : côté route, côté voisin, côté prairie.

Les clôtures grillagées par leurs caractères industriels s'intègrent mal aux sites naturels. Elles peuvent être employées aux abords immédiats de constructions si elles sont accompagnées par une haie libre (cf. plantations). La couleur foncée est préférable au blanc qui se remarque trop.



Sur le domaine public, en dehors des chemins ruraux, si la volonté du propriétaire est de se clore, le muret de 50 cm est imposé pour éviter toutes dégradations dues au déneigement (l'absence de clôture éviterait tous désagréments).

Le muret se prolonge ou pas par un grillage (posé sur piquets métalliques et non en bois) ou par des lisses en bois. L'ensemble doit être sobre et de couleur foncée, le muret peut aussi se suffire à lui même accompagné ou non d'une haie libre. Les coffrets sont intégrés au mur.

Portails, portillons et poteaux sont traité très simplement dans le même esprit que la clôture.

## 7- Espaces libres et plantations

Le paysage agricole de la commune est un paysage très ouvert, caractérisé par ses grandes étendues de prés, sans haies, ni clôtures. C'est une identité forte qu'il convient de préserver. C'est pourquoi, la haie de conifères est interdite.

Traditionnellement, les plantations sont réservées :

- aux bords des chemins
- aux talus, là où la terre n'est pas exploitée
- aux abords immédiats des maisons.

Pour profiter du paysage tout en s'isolant du voisinage, un arbre isolé, un bosquet peuvent suffire. Les plantations doivent rester rares et ne pas souligner les limites parcellaires, en particulier coté prairie.

### a) Les abords de la construction

La plantation d'un arbre unique d'essence caduque près de la maison suffit pour apporter ombrage en été ; l'hiver avec la perte des feuilles, la maison peut bénéficier d'un ensoleillement maximum. Pensez à la taille de l'arbre adulte, pour lui laisser toute la place disponible.

L'aménagement va du plus soigné près des maisons au plus naturel en limite de prairie.

Le parterre de fleurs, le potager sont traités comme un « carré » dans la parcelle.



L'arbre unique apporte ombrage en été

### b) La haie libre, l'alignement

Pour conserver l'ouverture du milieu, la haie n'est pas conseillée, du moins elle doit être utilisée avec parcimonie.

Si toutefois une haie paraît indispensable, préférez la haie libre d'essences caduques.

La haie libre ne suit pas la limite parcellaire, elle accompagne un talus, un mouvement de terrain, les parties les plus planes étant laissées en herbe. Les arbres et les arbustes, de formes et d'espèces différentes, sont plantés de manière aléatoire et se développent naturellement. Il est conseillé de conserver une certaine transparence et d'utiliser des espèces indigènes. Les arbustes à fleurs sont plantés aux abords de la maison.

L'entente peut se faire entre voisins pour composer une haie libre « à cheval » sur la limite.

Les alignements d'arbres s'inspirent des plantations des bords de chemin, ils sont plantés majoritairement de frênes en cépée et non en tige.



### c) Les essences d'arbres et d'arbustes

Le frêne est l'arbre le plus rencontré sur la commune. Avec le frêne, l'érable sycomore et le tilleul à grandes feuilles se retrouvent aux abords des constructions.

Liste des espèces, extrait du document « Construire dans le Vercors 4 Montagnes » :

Les arbres isolés : **Alisier blanc** Sorbus aria, **Charme commun** Carpinus betulus, **Erable sycomore** Acer pseudoplatanus, **Frêne commun** Fraxinus exelsior, **Fruitiers** : Cognassier commun, Pommier, Poirier, Prunier, Noyer, Merisier, **Hêtre** Fagus salvatica, **Orme** Ulmus resista qui résiste à la graphiose, **Sorbier** Sorbus aucuparia, **Tilleul** Tilia platyphyllos.

Autres arbres et arbustes entrant dans la composition des haies (réservez les essences à fleurs à proximité de la maison) :

**Alisier blanc** Sorbus aria (C), **Buis à feuilles rondes** Buxus rotundifolia (P), **Charmille** Carpinus betulus, **Noisetier à fruits** Corylus avellana (C), **Cornouiller** Cornus sanguinea ou C. mas (C), **Coronille** Coronilla (C), **Deutzia** (C), **Frêne commun** Fraxinus exelsior, **Forythias** (C), **Fusain d'Europe** Euonymus Europaeus (C), **Houx commun** Ilex aquifolium (P), **Laurier tin** Viburnum tinus (P), **Lilas** Syringa (C), **Nerprun alaterne** Rhamnus alaternus (P), **Rosiers arbustifs** Rosa rugosa et hybrides de rugosa (C)  
**Petits fruits** : groseiller, ribes, cassis, franboisier, **Saule pourpre nain** Salix purpurea (C), **Seringas** Philadelphus (C), **Sorbier** Sorbus aucuparia (C), **Spirée** Spirea (C), **Sureau rouge** Sambucus racemosa (C), **Troène** ligustrum artrovirens (P), **Viorne obier** Viburnum opuius (C), **Viorne iantane** Viburnum iantanae (C).



Fraxinus exelsior

